Metz, le 24 juillet 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décision du tribunal administratif de Strasbourg relative au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de l'Eurométropole de Metz : communiqué de François Grosdidier

Ce jeudi 24 juillet 2025, le tribunal administratif de Strasbourg a fait le choix d'annuler le PLUI de l'Eurométropole de Metz. Cette décision nous place dans une situation totalement absurde.

Comme d'autres métropoles avant nous. Sur les 15 PLUI existants, les recours ont été systématiques et près de la moitié a déjà fait l'objet d'une annulation totale ou partielle.

Absurde car c'est la totalité du document qui est annulée alors que les griefs des associations qui avaient attaqué le PLUI concernaient des zones « AU », c'est-à-dire les zones en extension, celles où on vient urbaniser des zones qui ne le sont pas encore.

Ces zones AU représentent 1,64% du territoire métropolitain. Elles avaient fait l'objet d'une suspension partielle par le juge administratif en novembre dernier. Aujourd'hui, pour neutraliser l'urbanisation sur ces 1,64% du territoire, tout le PLUI est annulé.

Absurde car cette annulation supprime toutes les mesures de protection des terres naturelles et agricoles que le PLUI avait instauré. Ainsi, disparaissent toutes les trames de protection environnementale (trames forestières, bois, parcs et jardins, trame aquatique, zones humides, espaces classés), lesquelles couvraient près de 40% du territoire métropolitain dans le PLUI.

Absurde car l'annulation du PLUI est une régression. Elle nous fait revenir aux PLU communaux qui rendent de nouveau constructibles tous les cœurs d'îlots végétalisés. Cela représente près de 110 hectares que nous avions voulu préserver de l'urbanisation pour garantir la persistance de ces îlots de fraîcheur.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Marine ANTHONY | *Attachée de Presse*
06 31 05 51 91 | manthony@eurometropolemetz.eu

Absurde car toutes les mesures règlementaires que nous avions imposées dans le PLUI vont disparaître : obligation de végétaliser ou de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures terrasse neuves, obligation d'infiltrer les eaux pluviales plutôt que de les rejeter dans les égouts, obligation de plantation d'arbres et de haies.

En nous privant du PLUI, on prive le territoire des moyens d'action pour décliner opérationnellement ses politiques.

Absurde car l'annulation du PLUI rend possible des projets que ses opposants combattent : la construction d'un nouveau parking à proximité du stade Saint-Symphorien et l'urbanisation de 6 hectares à Saint-Julien autour du site de La Cascade. En l'espèce, le PLUI préservait ces espaces alors que les PLU communaux sur lesquels se trouvent ces parcelles permettent la réalisation de tels aménagements.

Absurde car le PLUI est le bras de levier pour permettre la construction de logements neufs, et notamment de logements sociaux. Alors que notre territoire est confronté à une crise du logement, que les prévisions de l'INSEE annoncent 7 000 habitants de plus d'ici 2030, 12 000 d'ici 2050, que les biens disponibles se font rares et que les loyers augmentent, nous sommes privés de la possibilité d'affronter cette crise en construisant des logements adaptés à tous et là où les gens veulent vivre.

Absurde car, en considérant que la consommation foncière prévue par le PLUI est trop importante, nous sommes renvoyés à l'application des PLU communaux qui prévoient la consommation de deux fois plus d'espaces naturels, agricoles et forestiers que le PLUI.

Absurde car, à l'heure où le principe du Zéro Artificialisation Nette est chaque jour remis en cause dans les orientations politiques nationales, notre PLUI est annulé faute d'avoir répondu par anticipation à cette obligation qui, demain peut-être, n'en sera plus une.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Marine ANTHONY | *Attachée de Presse*
06 31 05 51 91 | manthony@eurometropolemetz.eu

L'annulation du PLUI nous conduit donc à cette situation invraisemblable. Au motif que nous aurions pu améliorer les dispositions relatives à 1,64% de notre territoire, 100% de celui-ci est pénalisé et 235 000 habitants sont directement touchés.

En attaquant le PLUI sous couvert de protéger les habitants de la métropole, ces associations composées d'extrémistes environnementaux ont produit des effets totalement contraires et nous placent tous dans une situation délétère. Les opposants au PLUI sont, de fait, les alliés objectifs des climatosceptiques, de ceux qui croient que le monde ne doit pas changer, qu'on doit continuer à urbaniser les terres naturelles et agricoles, qu'il faut supprimer les îlots de fraîcheur, ne pas développer les énergies renouvelables et fouler au pied toutes les mesures protectrices de l'environnement et de la santé que nous avions souhaité mettre en place.

Ces opposants au PLUI célèbrent aujourd'hui une victoire politique. C'est une victoire à la Pyrrhus et les conséquences de leurs actions seront fortes et durables pour les habitants de l'Eurométropole.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Marine ANTHONY | *Attachée de Presse*
06 31 05 51 91 | manthony@eurometropolemetz.eu